

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**BREIL MAVILLE 1 (Secteur Peigne Coubertin)
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES ESPACES VERTS**

**Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 31 mai 2024 à 16 heures 30**

NANTES MÉTROPOLE HABITAT
Office Public de l'Habitat de la Métropole Nantaise
26 Place Rosa Parks
BP 83618
44036 NANTES CEDEX 1

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
Travaux de VRD et paysage ; création d'avaloirs avec raccordement sur réseau EP et création piquage sur réseau AEP ; fourniture et installation d'une fontaine en fonte ; création d'allées avec revêtements différents ; création d'une aire de jeux, réfection d'un muret en briques ; fourniture et pose de mobiliers ; travaux de préparation des sols, de plantations et autres interventions sur surfaces espaces verts.	Erreur ! Signet non défini.
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Réalisation de prestations similaires.....	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 – Variantes libres (à l'initiative du candidat).....	3
2.5 – Conditions particulières d'exécution	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'oeuvre	4
3.2 - Contrôle technique.....	4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4.3 - Protection, sécurité et confidentialité des données	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire.....	5
6.2 - Visites sur site.....	7
6.3 - Usage de matériaux de type nouveau	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures.....	9
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS – BREIL MALVILLE 1 (Secteur Peigne Coubertin)

Lieu d'exécution : quartier Breil Malville 1 à Nantes.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

L'opération est constituée de 3 lots distincts :

LOT 1 – Réseaux Eaux Pluviales
LOT 2 – Réseau Eclairage
LOT 3 – Aménagements paysagers

1.5 - Réalisation de prestations similaires

Sans objet.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Exigences minimales détaillées de la consultation

Les offres remises au titre des négociations ne devront pas remettre en cause les critères d'attribution des offres, les clauses de variation des prix et les clauses d'exécution du marché.

L'attributaire devra avoir indiqué dès la remise de son offre, les entreprises auxquelles le marché pourrait être sous-traité, ainsi que la part et la nature des prestations sous-traitées.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le représentant de l'office ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 – Variantes libres (à l'initiative du candidat)

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes.

Les variantes devront respecter a minima les mêmes performances techniques que celles indiquées au CCTP.

2.4 - Variantes exigées (par l'acheteur)

Sans objet.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte les conditions particulières d'exécution suivantes :

- **une clause environnementale : respect de la charte chantier éco-responsable ;**
- **une clause sur le port obligatoire de la carte d'identification professionnelle des salariés du BTP.**

Le détail de ces conditions d'exécution est indiqué dans le CCAP et dans la charte chantier éco-responsable.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Atelier 360°
17 – 12 Mail Haroun
Tazieff
44 300 Nantes
Tel : 02 28 02 24 39
contact@atelier360.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est :

APS/AVP – PRO - ACT – VISA – DET – AOR

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le **plan de prévention**.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres de Nantes Métropole Habitat.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Protection, sécurité et confidentialité des données

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Le carnet de détails et de mobilier
- La charte Chantier éco-responsable de Nantes Métropole Habitat
- DC1, DC2 et Fiche Signalétique Fournisseur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

DCE téléchargeable gratuitement via la plateforme AWS-Achats

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le représentant de l'office se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le représentant de l'office des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Les documents sont à produire par transmission électronique

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1, Lettre de candidature et Désignation du mandataire par ses co-traitants	Non
Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement	Non
La Fiche Signalétique Fournisseur de Nantes Métropole Habitat dûment complétée	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux équivalents exécutés au cours des cinq dernières années , appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** joints au dossier de consultation.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le représentant de l'office. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
<u>L'acte d'engagement (AE) dûment complété et ses annexes</u>	Non
<u>Une note méthodologique</u> des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. <i>Ce document reprendra notamment l'ensemble des points détaillés dans les sous-critères de la valeur technique, tels que décrits en page 11 du présent RC</i>	Non
<u>La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)</u> <i>A transmettre aux formats excel et PDF - Le candidat devra chiffrer tous les postes. Cependant, dans le cadre de l'obligation qu'a l'entrepreneur de détecter les erreurs ou omissions normalement décelables par un homme de l'art, les quantités et/ou les postes peuvent être modifiées dans les colonnes et/ou lignes correspondantes.</i>	Non
<u>Les fiches techniques</u> correspondant aux produits et matériels proposés par le candidat	Non
<u>Le certificat de visite du site</u>	Oui
<u>La charte Chantier éco-responsable</u> de Nantes Métropole Habitat signée	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

En effet, la connaissance des lieux revêtant de l'importance aux yeux du maître d'ouvrage, la justification de la visite du site fera partie intégrante de l'offre. A cet effet, un certificat de visite signé par le représentant de l'office sera remis aux candidats. Une copie de ce certificat sera jointe à l'offre par le candidat. Par ailleurs, celui-ci sera libre de produire un reportage photographique du site sans pour autant se soustraire à la visite.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Conditions de visite : prendre rendez-vous auprès de M. BARCZENSKI au 06.19.35.08.29

6.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en oeuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie

engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Echanges électroniques obligatoires depuis le 1^{er} Octobre 2018 :

Nantes Métropole Habitat via son site internet : <http://www.nmh.fr> met à disposition des entreprises une **nouvelle plateforme de dématérialisation (AWS-ACHATS)**.

Cette plateforme centralise tous les échanges liés à un marché public entre les fournisseurs et NMH (dépôts des candidatures et/ou des offres, questions/réponses en cours de consultation, phases de négociation, envois des différents courriers (rejet, attribution, notification des marchés et des avenants).

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>).

Le candidat pourra retrouver sur cette plateforme l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation. Elle permet également de bénéficier d'un **service d'alertes** gratuit sur les consultations (précisions, modifications, report de délais, etc.).

Par conséquent, il est recommandé de renseigner **une adresse mail durable** pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du représentant de l'office, à l'adresse URL suivante : <http://www.nmh.fr>.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

7.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée, comme tel :

COPIE DE SAUVEGARDE :
A l'attention du Service Commande Publique
AFFAIRE N° 24.031
- NE PAS OUVRIR

Elle peut être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Nantes Métropole Habitat
Service Commande Publique
26 place Rosa Parks
BP 83618
44036 Nantes cedex 01

Ou déposée contre récépissé à la même adresse (horaires d'ouverture : 08H30-17h00)

7.3 - Signature électronique

Pour simplifier la démarche des fournisseurs la signature électronique sera exigée uniquement pour les entreprises attributaires pour engager ensuite la notification et non pas lors du dépôt de l'offre

LE FORMAT DE SIGNATURE PADES EST PRECONISE PAR NANTES METROPOLE HABITAT

POUR LES ENTREPRISES SOUHAITANT SIGNER LES DOCUMENTS DEMANDES DES LE DEPÔT, II est dans ce cas, obligatoire de signer les documents qui le nécessitent **en amont de leur dépôt** sur <https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm> ou avec l'outil de votre choix.

Pour tous renseignements concernant la signature si vous êtes attributaire de ce marché. Nous vous invitons à consulter la fiche « signature et dépôt électronique sur AWS Achat en suivant ce lien : https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_depot-sans-signature.pdf.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.4 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, Nantes Métropole Habitat peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **3 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Capacités techniques et professionnelles

Capacités économiques et financières

(Niveau minimal de capacité financière : Chiffre d'affaires apprécié en fonction de l'ampleur du marché)

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique de l'offre	60 %
- <i>Sous-critère n° 1 : Adéquation et qualité de la méthodologie et de la procédure d'exécution des prestations, description du mode opératoire par tâches, plan d'installation de chantier...),</i>	30%
- <i>Sous-critère n°2 : Adéquation et qualité des moyens humains (nombre et compétences du personnel) et matériels (nombre et type de matériels) affectés à la réalisation des travaux, de l'organisation humaine générale du chantier</i>	30%
- <i>Sous-critère n°3 : Adéquation du planning prévisionnel aux délais et contraintes de l'opération (planning détaillant l'enchaînement entre les tâches, les périodes de congés de l'entreprise, les délais de livraison ainsi que les moyens humains et matériels utilisés par tâches, les délais de la phase préparatoire et de la phase travaux)</i>	20%
- <i>Sous-critère n°4 : Adéquation et qualité des matériaux et fournitures (fournisseur, fiche technique, origine et qualité)</i>	10%
- <i>Sous-critère n°5 : Mesures prises visant à la protection et à la sérénité des résidents et pour la protection des arbres existants (mesures prises au sein de l'entreprise et mesures envisagées pour l'exécution du chantier) d'organisation et de sécurité sur le chantier, prise en compte et qualité du SOPAQ, mesures d'hygiène des travailleurs sur le chantier</i>	10%
2-Prix des prestations	40 %

Le critère valeur technique de l'offre sera apprécié à partir des renseignements fournis par le candidat dans sa note méthodologique et sur appréciation des produits et matériels proposés dans son offre
(Pondération : 60 % de la note globale de l'offre)

Le critère valeur technique de l'offre est décomposé en 3 sous-critères. Chacun d'entre eux fera l'objet d'une notation de 1 à 4. Les notes obtenues seront ensuite pondérées et additionnées pour obtenir la note de la valeur technique de l'offre.

L'échelle de notation par sous-critère sera la suivante :

- Renseignements très satisfaisants : note 4
- Renseignements satisfaisants : note 3
- Renseignements moyennement satisfaisants : note 2
- Renseignements peu satisfaisants voire insuffisants : note 1

La notation du critère prix (sur 4) sera effectuée en respectant la proportionnalité des offres, après avoir attribué la meilleure note à l'offre la moins-disante.

(Pondération 40 % de la note globale de l'offre)

8.3 - Suite à donner à la consultation

Suite à l'analyse des propositions, NANTES MÉTROPOLE HABITAT appréciera l'opportunité de conduire une phase de négociation avec les candidats dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement.

Toutes les offres « inappropriées » (réponse sans rapport avec le besoin du représentant de l'office) seront éliminées et non négociables.

Les discussions pourront porter sur tous les aspects tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'un récapitulatif de l'offre (annexé à l'acte d'engagement) avec le candidat retenu avant la notification du marché.

Le représentant de l'office pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

E-ATTESTATIONS :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le représentant de l'office pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

En effet, Nantes Métropole Habitat met à disposition la plateforme en ligne » E-attestations « afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives notamment dans le cadre de son obligation de lutte contre le travail dissimulé (article L 821-1 du Code du Travail) - Cette démarche administrative est obligatoire pour tous les titulaires de marchés en cours avec Nantes Métropole Habitat.

LES TITULAIRES de marchés devront déposer (gratuitement), sur cette plateforme les documents suivants :

- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale de moins de 6 mois,
- la liste nominative des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de service, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin du contrat.
- une attestation annuelle de déclarations et de paiement délivrée par l'administration fiscale et par votre organisme social,
- une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité,
- le cas échéant, une attestation d'assurance décennale en cours de validité,
- les certificats de qualification
- la signature du Code de conduite de NMH

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du représentant de l'office, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.nmh.fr>

Ou via le lien **« Corresponde avec l'Acheteur »** sur la plateforme de dématérialisation **AWS-Achats**.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) administratif(s) :

NANTES MÉTROPOLE HABITAT

Service Commande Publique

26 Place Rosa Parks

44036 NANTES CEDEX 1

Auprès de : Christophe LANCIEN

Téléphone : 02.51.86.37.05

Courriel : correspondance@awsfrance.com

Renseignement(s) technique(s) :

NANTES MÉTROPOLE HABITAT

Service Biodiversité & Paysages Urbains

26 Place Rosa Parks

44036 NANTES CEDEX 1

Auprès de : Nicolas BARCZENSKI

Téléphone : 02.40.67.08.49

Courriel : correspondance@awsfrance.com

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Nantes

6 Allée de l'île gloriette

BP 24111

44000 NANTES

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

-Greffé du tribunal administratif de Nantes

6 Allée de l'île gloriette

BP 24111

44000 NANTES

- Nantes Métropole Habitat

Service Commande Publique

Téléphone 02.51.86.37.05